

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Plusieurs années de croissance vigoureuse avant la crise ont permis de réduire progressivement les écarts de PIB par habitant et de productivité du travail par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, mais tous deux n'en demeurent pas moins considérables, notamment l'écart de productivité. Les autorités tchèques ont amélioré l'environnement des entreprises en recourant davantage aux technologies de l'information, mais de nouvelles mesures s'imposent dans les domaines suivants.

Priorités fondées sur des indicateurs

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi

La rigueur de la législation sur la protection de l'emploi dissuade les entreprises d'embaucher des travailleurs réguliers.

Mesures prises : En 2007 est entré en vigueur un nouveau code du travail, qui a mis en place des éléments de flexibilité tels que des régimes de chômage partiel qui ont été largement utilisés au cours de la récente récession.

Recommandations : Lier les indemnités de licenciement et le délai de préavis à l'ancienneté dans l'emploi, et assouplir les procédures de licenciement.

Améliorer les résultats scolaires

À l'aune des scores du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), les résultats scolaires des jeunes de 15 ans se sont dégradés. En outre, l'orientation des élèves dans l'enseignement secondaire a lieu à partir de 11 ans, ce qui fait obstacle à la mobilité sociale et à l'accumulation de capital humain. Malgré des progrès considérables, les taux de diplômés de l'enseignement supérieur demeurent légèrement inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

Mesures prises : En 2009 a été rendu public un projet de réforme de l'enseignement supérieur, prévoyant l'instauration de droits d'inscription et la mise en place de dispositifs de prêt dont le remboursement serait subordonné aux revenus futurs, ainsi que des modifications du système de gouvernance des universités, mais aucune suite concrète n'a encore été donnée à ce projet. Aucune mesure n'a été prise concernant l'orientation précoce des élèves dans l'enseignement secondaire.

Recommandations : Mettre un terme au processus de sélection excessivement précoce qui caractérise l'enseignement secondaire, améliorer le suivi des établissements d'enseignement en matière de résultats scolaires et les responsabiliser davantage à cet égard. Mettre à exécution les projets d'instauration de droits d'inscription, conjuguée à l'octroi de prêts dont le remboursement serait subordonné aux revenus futurs, dans l'enseignement supérieur.

Réduire les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises sur les marchés

Bien que la réglementation applicable aux entreprises ait été assouplie, elle demeure plus stricte que dans la moyenne des pays de l'OCDE, ce qui nuit à la productivité.

Mesures prises : Une nouvelle loi sur la faillite est entrée en vigueur et des guichets uniques administratifs destinés à l'immatriculation des entreprises ont été mis en place, en sus des formulaires d'immatriculation simplifiés et normalisés introduits en 2006. De plus, les obligations déclaratives des entrepreneurs individuels ont été nettement allégées.

Recommandations : Abaisser le niveau minimum de capital exigé pour la création d'une entreprise, tout en réduisant la durée et le coût des procédures judiciaires en matière d'exécution des contrats et de faillite. Renforcer la concurrence dans les secteurs de l'électricité et des télécommunications, en faisant preuve d'une vigilance accrue face aux risques d'abus de position dominante.

Autres grandes priorités

Renforcer l'efficacité des dépenses publiques

Des gains d'efficacité s'imposent dans le système de santé financé sur fonds publics, et ce d'autant plus que les pressions découlant du vieillissement rapide de la population menacent la viabilité des finances publiques sur le long terme. Les collectivités locales demeurent morcelées et les procédures de passation des marchés publics inefficaces, ce qui pèse sur le rapport coût efficacité des administrations publiques.

Mesures prises : Un projet de réforme a été présenté mais en dehors de la participation des patients au financement des soins de santé instaurée en 2008, aucune mesure systémique n'a été prise. Les mécanismes d'incitation favorisant les gains d'efficacité dans le cadre des prestations de services des collectivités locales n'ont pas été améliorés.

Recommandations : Réformer le système de soins et mettre en œuvre des mesures permettant de réaliser des gains d'efficacité au niveau de l'administration centrale et des collectivités locales dans des domaines tels que la passation des marchés publics.

Réformer le système de prélèvements et de prestations

Les interactions entre les systèmes d'imposition et de prestations se traduisent par des contre-incitations au travail pour les bas salaires et les deuxièmes apporteurs de revenu.

Mesures prises : La mise en place d'un impôt sur le revenu des personnes physiques à taux uniforme, conjuguée à l'augmentation de divers crédits d'impôt, a réduit le taux d'imposition effectif moyen de la plupart des ménages. Par ailleurs, les prestations familiales sont devenues plus généreuses et les seuils de revenu à partir desquels elles diminuent sont désormais plus bas. En conséquence, les taux d'imposition effectifs moyens ont augmenté pour les deuxièmes apporteurs de revenu, et la structure des taux d'imposition effectifs marginaux présente des crêtes pour d'autres contribuables.

Recommandations : Réduire les contre-incitations à l'activité pour les bas revenus et les deuxièmes apporteurs de revenu, en revoyant la structure des prestations sociales et en assurant une meilleure coordination des mesures relatives aux prélèvements et aux prestations au sein des administrations publiques.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

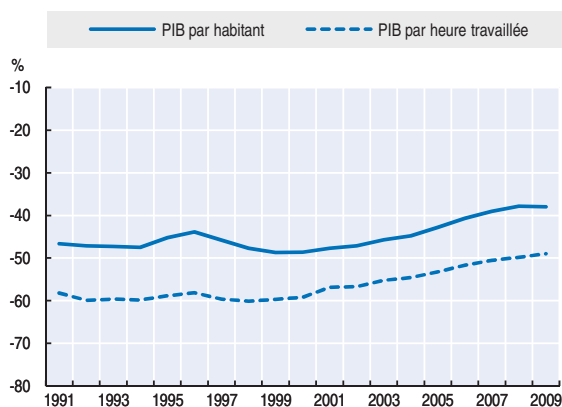
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

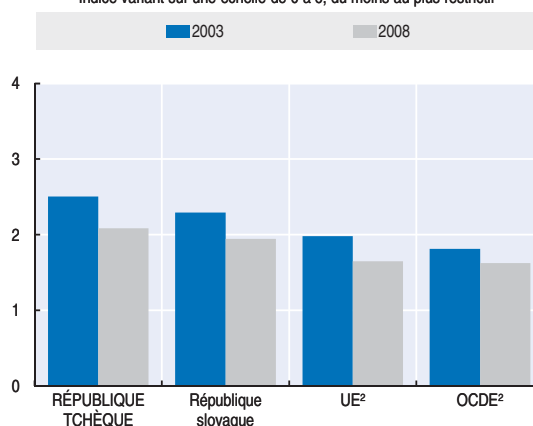
	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	3.3	3.4	3.2
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	-0.2	-0.3	-0.1
dont : Taux d'emploi	0.2	0.1	0.4
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.4	-0.4	-0.4
Productivité du travail	3.5	3.7	3.2
dont : Intensité capitalistique
Productivité multifactorielle

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.

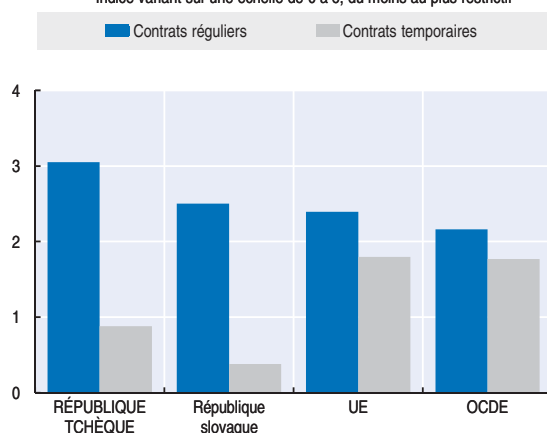
A. Le rythme de convergence a été modéré
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



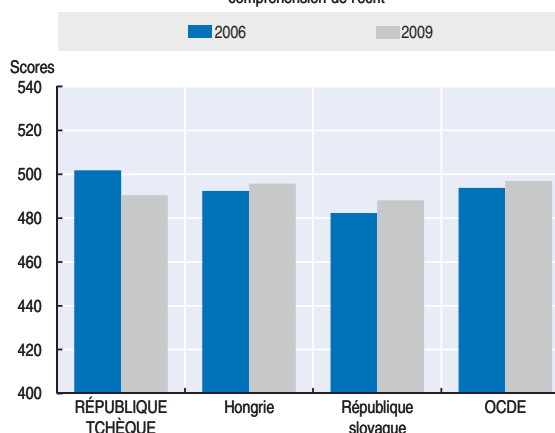
B. Les charges administratives sur la création d'entreprises pourraient être encore allégées
Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



C. La législation sur la protection de l'emploi est relativement stricte, 2008
Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif




D. Les résultats scolaires se sont dégradés
Moyenne des scores du PISA en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays européens de l'OCDE. En 2003, les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE, Base de données sur l'emploi ; graphique D : OECD, Base de données de l'enquête PISA 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932386624>



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2011
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/growth-2011-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « République tchèque », dans *Economic Policy Reforms 2011 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2011-11-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.